

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre  
Et le 15 Mai 2024 à 19 heures 30

***Date de la convocation :***

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Brangues, sont régulièrement convoqués, se sont réunis en nombre prescrit par la loi. Soit le 15 Mai 2024

***Présidé par :*** Sous la présidence de Sylvain GRANGER, Maire

***Nombre de Conseillers Municipaux :*** 14

***Présents :*** 11 Conseillers

Sylvain GRANGER, Corrine PERRET, Germaine BUYRET, Lucien MORALES-HERNANDEZ, Daniel REVELLO Eric MICHOUUD, Robert PYOT, Sandrine BOURGEY, Laura ESCOBAR, Mallaury SOTTIZON

***Absents :*** 4 Conseillers

Excusés : Roland BIGAT, Coralie DA COSTA, Aurélie MASSE  
Absente non excusé : Alix LARCHER

***Procurations :*** 3 Conseillers

De Roland BIGAT à Corinne PERRET, Coralie DA COSTA à Sylvain GRANGER et de Aurélie MASSE à Germaine Buyret

Désignation d'un secrétaire de séance Laura ESCOBAR, assisté de Robert PYOT.

### **1) Adoption du PV DI 10 Avril 2024**

*Présenté par Sylvain GRANGER*

Adopté à l'unanimité.

### **2) Demande subvention à l'organisme CITEO**

*Présenté par Corinne PERRET*

CITEO est une société née du rapprochement d'éco-emballage (tri et recyclage des emballages ménager) et d'écofolio (éco organisme en charge de développer le recyclage des papiers). C'est un organisme qui accompagne et finance les collectivités pour lutter contre les déchets abandonnés et diffus sur l'espace publique.

- ✓ Convention à signer sur 3 ans pas de fond à donner.
- ✓ Déterminer un référent Corinne PERRET
- ✓ Organisme financé par les producteurs et importateurs.
- ✓ La subvention est déterminée par le nombre d'habitants de la commune
  - Soit pour BRANGUES communes de moins de 5000 habitants **est de 0.90cts** par habitant
- ✓ Pour pouvoir bénéficier de cette subvention l'organisme à besoin « d'un plan d'action » avec factures à l'appuis.

Suite au vote présidé par Monsieur le Maire celle-ci est adoptée à l'unanimité.

### **3) Convention d'occupation du domaine public par la SARL Noir et Rouge**

*Présenté par Sylvain GRANGER*

Madame Sylvie Abbé la gérante du bar du restaurant SARL Noir et Rouge, Au Branguignol se sont rencontrés avec Monsieur le Maire Sylvain Granger et Corinne PERRET 1<sup>er</sup> Adjointe, pour une demande de la mise à disposition de la terrasse à côté du restaurant dans la cours de 70m2 situé au 114 rue du village 38510 BRANGUES. Celle-ci est normalement louée avec un appartement qui est en travaux pour le moment.

Suite aux négociations :

- ✓ L'entretien est à la charge de la gérante
- ✓ Le maire propose une période d'essai qui peut être gelée pour cause de mauvais temps.

- ✓ Sinon la convention sera maintenue sur 5 mois renouvelable à la quinzaine.
- ✓ Le prix de la location sera de 150€ TTC / mois en plus de son bail actuel.

Durant cette réunion Monsieur le Maire à bien spécifié que cette convention serait temporaire et non acquise.

Suite au vote présidé par Monsieur le Maire celle-ci est adopté à l'unanimité.

#### 4) Programme Forestier

*Présenté par Corinne PERRET*

Suite au souhait de la commune depuis le début du mandat, soit réalisé une année sur deux l'entretien puis à la des plantations des peupliers. La commune a réalisé deux années de suite l'entretien des peupliers donc pour le programme de 2024 et 2025 ils réaliseront des plantations.

Les travaux commenceront cet automne pour un montant de 13 900€ HT estimé par l'ONF, il resterait à la charge de la commune 3182€. Une consultation est en cours faite par Eric MICHOU.

Suite au vote présidé par Monsieur le Maire celle-ci est adopté à l'unanimité.

#### 5) Coupes Forestières

*Présenté par Corinne PERRET et Eric MICHOU*

La coupe 2024 se situe sur la parcelle 5B26 au Graveyron.

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation - décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Dés. VANCE
							Bloc sur pied	Bloc façonné	LIP	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
5b 26	RA	199 m3	0.41 ha	X	2024		X						Canton : Graveyron - Peuplement de Peupliers.	

Celle-ci fera l'objet d'une coupe rase, grâce à cette coupe cela va permettre une étude de sol et sera mise en vente en Juin 2024.

Suite au vote présidé par Monsieur le Maire celle-ci est adopté à l'unanimité.

#### 6) Convention de maintenance des poteaux incendie avec le SYMIDEAU.

*Présenté par Corinne PERRET et Eric MICHOU*

Il est obligatoire de faire la maintenance des poteaux à incendie de la commune.

- ✓ Le tarif est à 30€ par poteau.
- ✓ Le Maire doit signer une convention pour l'entretien la réparation et le bon fonctionnement.
- ✓ La convention est conclue sur un délai de 3 ans.
- ✓ Les bornes doivent permettent d'éteindre 1 feu sur 200 mètres.

Suite au vote présidé par Monsieur le Maire celle-ci est adopté à l'unanimité.

## **7) Modification des tarifs de restauration scolaire**

*Présenté par Laura ESCOBAR*

La commune a subi à la rentrée de Septembre 2023 une augmentation sur le prix du traiteur portant le repas à 3.70 € TTC. Celui-ci n'a pas été répercuté sur le coût du repas facturé aux familles.

C'est pour cela qu'une augmentation sera faite à la rentrée 2024 portant le prix du repas de 4.60€ TTC à 4.90€ TTC. Pour un enfant qui mange à la cantine tous les jours, cela représente une augmentation ANNUELLE d'environ 27€ TTC.

Nous changerons également le traiteur pour la rentrée prochaine et les repas seront livrés par la MFR de Morestel présidé par Monsieur Gachon.

Suite au vote présidé par Monsieur le Maire celle-ci est adopté à l'unanimité.

## **8) Relevé des décisions prise depuis le 10 avril 2024**

*Présenté par Sylvain GRANGER*

Le maire présente les décisions prises (montants TTC) :

Ensuite, il est procédé à la présentation publique des autorisations d'urbanisme avec la liste

<input type="checkbox"/>	ELYFEC	2494.80 €	Coordination SPS sur le marché du T5
<input type="checkbox"/>	AMI WEB	196.70 €	Lampe pour vidéoprojecteur en panne
<input type="checkbox"/>	URBICAND	8880.00 €	Modification du PLU de la commune
<input type="checkbox"/>	CONSULTIMM	1248.00 €	Diagnostics amiante et plombs sur le T5
<input type="checkbox"/>	ELLIPSE	2460.00 €	Etude de faisabilité aménagement du pré
<input type="checkbox"/>	LOUVET AUTOS	671.20 €	Entretien du camion
<input type="checkbox"/>	FAVIER ELECTRI.	457.20 €	Aménagement électrique future terrasse restau.
<input type="checkbox"/>	ELLIPSE	1920.00 €	Etude de faisabilité Route de Morestel
<input type="checkbox"/>	GRENOBLE BUREAU	626.53 €	Fournitures scolaires classe de Sébastien
<input type="checkbox"/>	GRENOBLE BUREAU	649.34 €	Fournitures scolaires classe de Julie
<input type="checkbox"/>	NUMERIKS	1449.00 €	Vidéoprojecteur pour l'espace d'exposition
<input type="checkbox"/>	NORD ISERE EQUIP.	175.10 €	EPI service technique
<input type="checkbox"/>	GAEC VACHER	227.48 €	Plants pour fleurissement
<input type="checkbox"/>	AMI WEB	897.25 €	Ordinateur portable pour Commission Info
<input type="checkbox"/>	AMI WEB	196.70 €	Lampe pour vidéoprojecteur en panne

des arrêtés pris depuis le 10 avril 2024 (=accord donné >> les demandes refusées ou en cours d'instance ne sont pas communicables au public) :

N°demande DP/PC	Demandeur	Type de travaux	Date d'autorisation
DP 0380552410004	TRESOR Anna	Piscine enterrée	Refus le 18/04/24
DP 0380552410005	PARADIS Raphaël	Panneaux photovoltaïq.	20/04/2024
N°demande CU	Demandeur	Adresse/Propriétaire	Objet
0380552410004	Me SOLLIER	56 route de Morestel/ RIVIERE Régis	Simple information droit d'urbanisme
DIA	Demandeur	Propriétaire	Réponse
néant			

Suite au vote présidé par Monsieur le Maire celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Questions divers

🚧 **Permanences pour le bureau de vote des européennes**

La permanence du bureau de vote prévu le 09 Juin 2024 a été réalisée avec succès

🚧 **Diagnostic des platanes Place Paul Claudel**

Suite à la chute d'une branche sur le platane 1 et après diagnostic de celui-ci par l'ONF celui-ci doit être abattu. Pour les autres il va falloir couper les branches charpentières car il présente aussi la maladie.

🚧 **Présentation du dernier Echo Du Village**

Sorti prévu le 18 Mai 2024 sera distribué dans les boîtes aux lettres le jour même.

🚧 **Départ à la retraite de Denis Terrasson**

Prévu le Jeudi 30 MAI 2024

Fin de la séance à 22h25.

PV approuvé le 12 juin 2024 à l'unanimité

Secrétaire de séance

ESCOBAR Laura



Le Maire,

Sylvain GRANGER